

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

COMMUNE DE TOULOUGES  
66350**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt et un et le vingt-deux février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réception, située Parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Nicolas BARTHE, Maire.

**Présents :** Nicolas BARTHE, Laurent LOPEZ, Aurélie PASTOR-BARNEOUD, Eric GARAVINI, Christine MALET, Stéphanie GOMEZ, Eric BOSQUE, Pascale MICHEL, Serge CIVIL, Béatrice BAILLEUL, Jean-Charles FESQUET, Sandra FERRER, Vanessa BLAY, Sandrine RABASSE, Martial MIR, Franck DE LA LLAVE, Elodie GARCIA, Marc VALETTE, Catherine BRET, Ludovic MONNE, Laurent ROSELLO, Véronique FERNANDEZ, Bernard PAGES, Michel PLAZA

**Absente excusée ayant donné procuration** Thierry SEGARRA procuration Laurent LOPEZ, Patrice PASTOU procuration Serge CIVIL, Audrey CALVET procuration Christine MALET, Rudy KLEIN procuration Elodie GARCIA, Khalid NESSAR procuration Eric BOSQUE

**Secrétaire de séance :** Martial MIR

Monsieur le Maire remercie l'Assemblée de leur présence, malgré le contexte sanitaire compliqué. Nicolas BARTHE procède à l'appel uninominal des élus.

Il souhaite également la bienvenue à Monsieur François TIXADOR, nouveau Directeur Général de la Commune, et le remercie d'avoir accepté de venir sur Toulouges. Nicolas BARTHE retrace la carrière professionnelle de François TIXADOR, qui est à l'image de ses compétences : Directeur des services Finances - Economie et Services à la Population de la commune de Cabestany, puis Directeur Général des Services de la Ville de Torreilles.

Nicolas BARTHE explique à l'Assemblée, qu'à la suite de leur élection, la nouvelle équipe municipale souhaitait, pour notre commune jeune, dynamique et pleine d'avenir, un esprit nouveau, une nouvelle philosophie, et à la suite du départ à la retraite de Mme Calvet, il a choisi parmi une courte liste des DGS du département qu'on lui a recommandé, le nom de François TIXADOR. Après une rencontre, dans laquelle Monsieur le Maire s'est entretenu avec Monsieur TIXADOR, notamment sur le projet d'avenir, sur la façon de voir une commune, sur l'envie de la voir se développer, sur la vision de ce que peut et va devenir la ville de Toulouges, François TIXADOR a accepté de devenir le nouveau DGS de Toulouges. Il est confiant en les compétences et l'implication de François TIXADOR qui sont à la hauteur, et seront être à la hauteur des attentes de la nouvelle équipe, et également des Toulougiens.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire désigne Martial MIR, comme secrétaire de séance. Il demande aux élus s'ils ont bien réceptionné le compte-rendu du précédent conseil ; il en rappelle les principaux points de l'ordre du jour et en propose l'approbation.

Catherine BRET prend la parole, et remercie d'abord la Municipalité pour la mise à disposition du local et du matériel auprès du groupe « Encore et Toulouges ». Puis les membres du groupe d'opposition s'étonnent que sur le compte-rendu, il n'y ait pas été mentionné que le groupe « Encore et Toulouges », avait répondu « Oui », spontanément à la proposition de participer à la livraison des colis de Noël aux Aînés.

Nicolas BARTHE lui répond que cela n'était bien sûr pas intentionnel, il précise ainsi qu'ils avaient accepté d'y participer et indique que ceci sera rectifié. Le compte-rendu du précédent conseil est ainsi approuvé à l'unanimité.

Nicolas BARTHE énonce ensuite les décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations :

2020/26
NB

**Décision n°2021/01** : Un contrat de location a été signé entre la Commune de Toulouges et Monsieur Laurent MIONNET, pour la location du box de stationnement n°5, situé Parking Co – Avenue de Thuir. La location prend effet à compter du 22 janvier 2021, pour 6 ans soit jusqu'au 21 janvier 2027, pour un loyer mensuel de 84.03 € H.T soit 100.84 € TTC.

**Décision n°2021/02** : Acte non pris.

**Décision n°2021/03** : Acte non pris.

**Décision n°2021/04** : Un avenant n°1 à la convention de partenariat entre la Commune de Toulouges et le Laboratoire MEDILAB 66 a été signé. Il a pour effet de prolonger la mise à disposition des locaux de deux mois supplémentaires, soit jusqu'au 30 avril 2021.

A ce titre, Nicolas BARTHE indique à l'Assemblée, que les communes de Toulouges et Cabestany ont été les premières communes à accueillir un centre de dépistage Covid-19. Il s'agit de deux centres de dépistage qui fonctionnent avec la société MEDILAB 66, et qui travaillent le plus. Leur particularité est d'accueillir les gens sans rendez-vous, le matin de 8h00 à 12h00, et sans ordonnance. Dans ce climat d'incertitude et de crise sanitaire, Nicolas BARTHE se félicite que Toulouges possède un centre de dépistage, qui permet de tester, de protéger, et d'isoler par la suite. Il tient à remercier Monsieur JUAN et Madame ITIER, les deux docteurs laborantins qui font tourner ce centre.

**Décision n°2021/05** : L'avenant n°2 au contrat de prêt (commodat) a été signé entre la Commune de Toulouges, Monsieur Romain PERAZZIO et Monsieur François DARNER. Cet avenant fait apparaître, à la demande de la Mutualité Sociale Agricole, la surface totale de la parcelle AK 26 (occupée par l'Association des Jardins Familiaux), et celles occupées par Messieurs PERAZZIO et DARNER.

**Décision n°2021/06** : Un contrat de prestation a été signé entre la Commune de Toulouges et la société Vision Partagée – Cabinet Conseil et Management, dans le cadre de la mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP). Le montant de cette mission s'élève à 9 000.00 € T.T.C.

En effet, Nicolas BARTHE indique, qu'il sera vu plus tard dans la séance, que l'audit a fait remonter des problèmes organisationnels et fonctionnels des services municipaux. Avec étonnement, le RIFSEEP est totalement absent, il n'y a pas de régime indemnitaire précis, capable d'évaluer les agents et de leur donner, sur la base de la fiche de poste des indemnités qui correspondent à leurs compétences et aux tâches qui leur sont confiées. Le RIFSEEP est une obligation, et devrait déjà être mis en place depuis 2016. Le dernier mandat a réalisé des prémisses de travail sans aboutissement. Ainsi, afin que le RIFSEEP soit mis en place de façon précise, la commune de Toulouges a diligenté le Cabinet Vision Partagée.

**Décision n°2021/07** : Un dossier de demande de subvention a été déposé auprès des services de l'Etat, au titre du programme D.S.I.L – Soutien à la rénovation énergétique des bâtiments des Collectivités Territoriales », et concerne l'opération « Programme de rénovation énergétique des bâtiments communaux – Année 2021 ».

Là aussi, l'audit a fait ressortir que les bâtiments communaux ont besoin de faire peau neuve et d'être rénovés, ainsi un dossier a été réalisé afin de déterminer le type de rénovation de revitalisation, tout en prenant en compte la transition énergétique.

## ORDRE DU JOUR

### I / INTERCOMMUNALITE

#### 1 – Perpignan Méditerranée Métropole – Adoption du pacte de gouvernance 2020-2026

Nicolas BARTHE explique à l'Assemblée que Perpignan Méditerranée Métropole fonctionne sur un pacte de gouvernance, en vue d'une mutualisation des moyens pour permettre aux communes qui y participent, d'avancer et de se faire financer sur des projets, avec des aspects politiques à ne pas négliger.

Ainsi, conformément à l'article L.5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi 2019/1461 du 27 décembre 2019, Nicolas BARTHE expose à l'Assemblée que par courrier en date du 12 janvier 2021, Perpignan Méditerranée Métropole sollicite la Commune pour l'adoption du pacte de gouvernance qui régira le fonctionnement de la Communauté Urbaine, pendant la durée du mandat.

Il donne lecture du Pacte de gouvernance de Perpignan Méditerranée Métropole 2020-2026, dont un exemplaire a été adressé à chaque membre de l'Assemblée lors de l'envoi de la convocation de la séance.

Il énonce les quelques intérêts de ce pacte de gouvernance :

- Rayonner le territoire de Perpignan Méditerranée Métropole, puisqu'il faut parler en logique de territoire
- Bâtir un projet de territoire ambitieux, toujours avec un esprit d'attractivité
- Proposer un développement économique, qui est l'une des compétences les plus importantes de P.M.M dans le département avec notamment les zones d'activités économiques
- Assurer les services de proximité
- Faire du développement durable un enjeu du territoire
- Faire de l'attractivité de PMM l'enjeu majeur du pacte de gouvernance
- Identifier Perpignan Méditerranée Métropole comme un acteur économique et touristique

Marc VALETTE s'interroge sur la page 7 et qui concerne les Pôles de proximité. Au sein de ces pôles de proximité, il y a des conseils territoriaux, y a-t-il la possibilité d'avoir des élus communautaires ou des Conseillers Municipaux, pour savoir combien de membres siègent à ces commissions ? Et comment sont-ils désignés ?

Nicolas BARTHE lui répond que seuls les maires sont désignés d'office.

Marc VALETTE reprend en expliquant qu'il est écrit en page 7 « ...un conseil territorial, co-présidé par les maires concernés, composé d'élus communautaires et communaux... » Il souhaite savoir de combien de membres est composée la commission et de quelle manière ?

Il lui est répondu que seuls les maires, des communes membres du Pôle, siègent au Conseil Territorial.

Laurent ROSELLO indique que lors du précédent mandat, les Pôles territoriaux avaient été créés, et chaque maire siégeait. Egalement chaque commune avait désigné un ou plusieurs représentants afin de voir quelle politique territoriale commune ils pouvaient mener. Laurent ROSELLO demande si le modèle précédent du Pacte de gouvernance a été repris ou modifié ? S'il a été modifié comment sont désignés les autres élus qui vont participer au conseil territorial ?

Nicolas BARTHE lui répond, qu'il n'y a que les Maires des communes membres qui siègent au Conseil Territorial, et que des conseillers territoriaux n'ont pas encore été désignés. Ceux qui ont été désignés, sont ceux qui ont été choisis en début de mandat, lorsqu'ils se sont présentés.

Marc VALETTE pose les mêmes questions, sur la page 8 les commissions thématiques et la page 9 le Conseil de développement. Il fait remarquer que la composition du Conseil de développement est détaillée, et est de 15 membres et de 36 représentants communaux. Il lit le paragraphe qui indique que ces membres sont issus de milieux économiques, sociaux, culturels...soit des représentants de la société civile.

Nicolas BARTHE précise qu'en ce qui concerne les commissions thématiques, ces représentants ont été choisis parmi les élus communautaires. Il y a des représentants des milieux économiques, et aussi souvent des Présidents d'Associations professionnelles. Mais, pour ce type de commission thématique, il ne lui a pas été demandé précisément de proposer des gens de la société civile ou extérieure au Conseil Municipal.

Nicolas BARTHE donne lecture de la conclusion du pacte de gouvernance. Il rajoute que ce pacte est important car il permet de l'équité, de l'égalité au sein de Perpignan Méditerranée Métropole. Il précise que c'est ce qui était un peu reproché. Il souligne que ce pacte a pour but d'éclaircir les rapports d'inégalité entre certaines villes de l'Intercommunalité.

Il fait procéder au vote.

C'est par 23 voix pour et 6 abstentions (celles de Laurent ROSELLO, Véronique FERNANDEZ, Ludovic MONNE, Catherine BRET, Bernard PAGES et Marc VALETTE), que le Conseil Municipal adopte le Pacte de gouvernance de Perpignan Méditerranée Métropole 2020-2026.

## **II / ADMINISTRATION GENERALE**

### **1 – Présentation de l'audit organisationnel et financier de la commune réalisé par le Cabinet WILLING**

Pour débiter, Nicolas BARTHE explique pourquoi il a commandé cet audit.

Il rappelle que la nouvelle équipe municipale a été élue le 3 juillet 2020, sur un programme de confiance et de transparence légitimé par le choix des habitants de Toulouges. L'équipe « Pour vous Toulougiens », s'était engagée à protéger les toulougiens, l'environnement local, à mettre en place des projets dynamiques.

Il explique que dès les 1er jours où il a pris les rennes de la ville, il a senti une fragilité budgétaire et quelques incompréhensions sur la gestion du budget. Lors d'une réunion, l'ancienne Directrice Générale des Services, Véronique CALVET lui a indiqué que la commune était dans une situation budgétaire inquiétante, et fragile. Nicolas BARTHE précise qu'il a lu le dernier rapport de Monsieur HEYMES, qui s'occupait des comptes de la commune, et également un résumé sur le budget de la période de 2014 à 2020, qui évoquait la fragilité de ce budget et l'importance de revoir le mode de fonctionnement.

Nicolas BARTHE explique que son choix est de mettre en place une photographie actuelle, un arrêt sur image précis de la situation financière et organisationnelle de la Commune. Il rappelle que depuis le début, la nouvelle équipe agit en transparence, il souligne qu'il n'y a aucune arrière-pensée, aucun règlement de compte. Il demande de la compréhension, car lorsqu'un Maire arrive à la tête d'une commune de plus de 7 000 habitants, il a besoin avec son équipe d'un diagnostic clair de la situation dans laquelle se trouve la commune que l'on dirige.

Ainsi, il a nommé le Cabinet WILLING pour réaliser cet audit. Il les remercie de leur travail. Il indique qu'il a choisi ce cabinet toulousain sur ses références. Il précise qu'il les a aussi choisis pour leur renommée, leurs compétences, et également pour le fait qu'il soit situé hors département, ce qui permettra un audit objectif. Nicolas BARTHE souligne qu'il s'agit d'un audit surprenant, décevant, peut être parfois même déroutant. Il précise qu'il avait besoin, de faire un point objectif et complet.

L'audit se compose de deux chapitres :

- une analyse financière
- et une analyse fonctionnelle

Avant toute chose, Nicolas BARTHE demande au groupe « Encore et Toulouges », quel est son représentant ? A quelle personne, la Municipalité doit-elle s'adresser ?

Catherine BRET lui répond que Laurent ROSELLO est le représentant du Groupe d'opposition.

Nicolas BARTHE s'adresse à Laurent ROSELLO et lui précise qu'une lettre du Maire va être distribuée aux administrés, et qui va rendre public l'audit. Il lui précise également que conformément à la législation, le groupe d'opposition aura une partie pour répondre et s'exprimer de façon démocratique.

Le Cabinet WILLING prend la parole.

Il se présente, Olivier HALLEY DES FONTAINES, accompagné de Laurent CAVET. Il dresse l'état des lieux, en expliquant que la nouvelle équipe est en place depuis maintenant un peu plus de 6 mois, dans un temps d'exercice 2020 très complexe compte tenu de la crise sanitaire.

Ils ont été mandatés, pour analyser différentes phases d'analyses :

- Un audit financier
- Un audit organisationnel

L'objectif de cet audit de début de mandat est de mettre à plat les sujets financiers, organisationnels et de découvrir de façon totalement objective, les points d'amélioration et de caler la stratégie du nouveau mandat sur une base administrative avec les agents et sur une base financière solide.

Il explique qu'une analyse rétrospective a été faite sur plusieurs exercices afin de saisir la partie investissement et équipement. Cette analyse a été réalisée sur la base de documents, et notamment des pièces comptables et financières qui leur ont été communiquées.

Il précise que le second sujet est sur l'organisation : quel management ? quelle administration ? comment cela fonctionne entre les services de la Collectivité, du CCAS et de l'OMJC. C'est une analyse sur de l'humain, sur l'exercice de service public. L'analyse s'est faite à partir d'entretiens bilatéraux et de questionnaires. Il souligne qu'il y a peu de documentation sur cette analyse car peu de documents existent, il n'y a aucun rapport d'activité de ces structures.

#### **A / l'audit financier :**

Il débute en détaillant, qu'il existe :

- 1 budget principal (celui de la Commune)
- et 7 budgets annexes : CCAS, l'OMJC, le restaurant scolaire, les logements sociaux, lotissement communal Als Horts, la M22 du service aides à domicile et le Parking Co
- les engagements financiers hors bilan (garanties d'emprunt, logements sociaux, l'encours à la dette)
- le soutien aux associations
- l'intercommunalité avec l'attribution de compensation, la dotation de Solidarité, le FPIC qui s'est revalorisé et les subventions d'investissement

2020/30
NB

Il distingue 3 acteurs qui portent des services autonomisés : le CCAS, l'OMJC et le Restaurant scolaire.

Pour le budget de Toulouges, d'après les chiffres de 2019, il indique que les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 802 € / habitants, tandis que les recettes de fonctionnement se montent à 858 € /habitants. Il y a plus de recettes que de dépenses mais il précise que la marge de manoeuvre est relativement faible. Il indique que lorsque l'on compare aux moyennes départementales la commune de Toulouges se situe bien en deçà. Les recettes et les dépenses de fonctionnement sont moins élevées que la moyenne départementale. Il indique qu'il est important de noter sur les dépenses de fonctionnement, sur l'ancien mandat, il y a eu une progression forte des charges en matière de personnel. Y-a-t-il eu une revalorisation de l'activité ? A-t-on développé de nouveaux services ?

Concernant les recettes, il explique que la commune a des bases fiscales faibles, en comparaison à d'autres communes du département ou de l'Intercommunalité.

De plus, il stipule que l'attribution de compensation est en baisse, tout comme la Dotation Globale de Fonctionnement (baisse de 30% sur 3 ans).

La hausse des dépenses couplait à la baisse des recettes a amené un effet ciseau. Cependant, si rien n'est fait pour optimiser les recettes et rationaliser les dépenses de fonctionnement (évacuer le superflu), l'effet ciseau va se creuser, ce qui va entraîner un impact assez grave.

Ainsi, il fait remarquer qu'à la fin de l'année 2020, l'épargne nette (différence entre les recettes et les dépenses, après le remboursement de l'emprunt), pour la commune est négative (soit -23 €/habitants). Il s'agit d'un indicateur sérieux et qui doit mobiliser une intervention rapide de certains leviers. Il complète son propos en présentant les autres indicateurs identifiés lors de l'analyse :

- dégradation de l'épargne de gestion
- épargne nette en forte diminution
- forte diminution de l'endettement
- forte diminution du niveau d'endettement
- normalement l'emprunt est remboursé avec l'épargne, mais aujourd'hui la commune n'a plus d'épargne. Il va falloir traiter rapidement cette problématique
- La capacité de désendettement : il s'agit du nombre d'années, pour la commune, pour se désendetter. Pour Toulouges, elle est de 10.2 ans, car dans la section de fonctionnement, le rapport entre les recettes et les dépenses est en effet ciseau, et que l'épargne est négative. La commune se trouve dans une situation à risque car les recettes sont inférieures aux dépenses
- Concernant les dépenses d'équipement, la commune est à 400 €/habitants, là où on est à 370 € pour les communes du département.

Il indique que sur l'ancien mandat, il y a eu deux cycles d'investissement.

Le Cabinet WILLING préconise donc de travailler sur les recettes.

Pour se faire, il aborde les produits fiscaux. Sur toute la période du mandat précédent, les taux ont été maintenus, il n'y a pas eu d'évolution des taux depuis 2009. La seule progression provient des nombreuses constructions réalisées sur le territoire.

Il rappelle que les recettes de fonctionnement proviennent :

- Des ressources, les impôts (2/3)
- Des subventions et des dotations
- Transfert de budgets annexes, à la suite de cessions immobilières qui ont créés une ressource ponctuelle pour la collectivité et qui a été rebasculée sur le budget de la collectivité. En 2016, cela a donné de l'oxygène, cela aussi permis de réalimenter de l'investissement, mais cela a détourné le regard sur les autres indicateurs.

2020/31
NB

La capacité de désendettement a augmenté, surtout sur la période 2016-2019, car l'épargne s'est épuisée et la durée pour la capacité de rembourser la dette a progressé. Ainsi en fin de période, on est sur plus de 10 années de désendettement, alors qu'en 2016, la commune n'était même pas à 2 ans. La baisse de l'épargne a contraint, cette section de fonctionnement, et d'investissement et a conditionné certains acteurs à mobiliser des leviers ponctuels

Pour les dépenses d'équipement, il fait observer deux cycles :

- 1er cycle de 2014-2016
- Le 2nd cycle de 2017-2019

Il précise que ceci est assez inhabituel sur un seul mandat, car en général, il y a une forte augmentation d'investissement sur la fin de la période.

### **Le C.C.A.S :**

Il évoque à présent la situation financière du Centre Communal d'Action Sociale. Les dépenses réelles de fonctionnement sont passées de 548 000 € en 2014 à 710 000 € en 2019. Il note une augmentation des dépenses de personnels. Il indique qu'il faut bien distinguer la progression des charges de personnel et qui est déconnectée du nombre d'Equivalent Temps Plein. Il y a eu des recrutements à des niveaux de rémunération supérieurs à ceux qui étaient pratiqués par le passé.

Il précise que les recettes de fonctionnement du C.C.A.S proviennent essentiellement de la Commune (taux de dépendance très important). La subvention versée par la commune a doublé. Mais les services ont-ils été étoffés ? Qu'a-t-il été mis en place ? Y-a-t-il eu de nouveaux services ?

L'épargne du C.C.A.S est négative sur l'exercice 2016, la subvention versée par la Commune lui a redonné de l'oxygène, et cela a permis de couvrir le niveau d'épargne.

La dette du C.C.A.S, s'élève pour 2019 à 545 000 €. Il y a eu une forte amélioration sur l'ensemble de la période. Ainsi, cela a permis de réduire sa capacité de désendettement.

### **L'O.M.J.C**

Il évoque maintenant la situation financière de l'Office Municipal de la Jeunesse et de la Culture.

Pour 2019, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 100 000.00 € alors que les recettes sont inférieures soit 980 000.00 €

Ses dépenses sont supérieures à ses recettes, pour 2019, et sont principalement dues à :

- Forte augmentation des charges du personnel (en augmentation)
- La hausse des charges à caractère obligatoire
- La rigidité des dépenses
- La dissolution du S.I.V.O.M Portes Roussillon Pyrénées

Pour les recettes, il est à noter comme pour le C.C.A.S, une forte dépendance à la subvention de la commune. Est-ce qu'il y a eu une évolution, une qualification du service ? Est-ce que les objectifs ont été atteints ?

Ainsi, pour 2019 le résultat est déficitaire. Il pose la question de l'équilibre budgétaire sur la durée.

En règle générale, il indique que sur les 3 entités, les dépenses obligatoires (personnel) ont beaucoup progressé. Cela contraint la nouvelle équipe, puisqu'elle doit faire face à des obligations de dépenses. De plus, tous les financements mis en place n'ont pas été conditionnés à l'atteinte d'objectifs, et/ou encadrés par des objectifs et du coup évalués.

2020/32
NB

Ainsi, il faut renforcer le système de pilotage. Il suffit d'avoir 2 à 3 indicateurs simples qui peuvent être suivis.

En résumé, il affirme que si la Municipalité ne fait rien, le résultat de clôture sera déficitaire, et donc aucune épargne, puis pas de financement pour sa politique d'investissement. La situation de désendettement de la Commune est une situation à risque. Il faut optimiser les recettes car sinon, sur tout le mandat, la nouvelle équipe ne pourra réaliser que 2.25 millions d'investissements.

Il faut donc mobiliser des leviers rapidement afin de dégager rapidement des recettes de fonctionnement et limiter les dépenses de fonctionnement.

Il faut également travailler sur les méthodes d'organisation, d'administration.

## **B / Audit organisationnel**

Laurent CAVET indique à l'Assemblée que de nombreux entretiens ont été réalisés auprès des agents, ceux-ci ont fait ressortir une grande attente des agents d'avoir un cap clair, une stratégie, de savoir ce que l'on fait dans la Collectivité sur telles ou telles thématiques et services. Ils se sentaient un peu seuls dans leur service et du coup il y a eu de la perte d'efficience.

En effet, ils ont pu constater que par rapport à la gouvernance, il y avait un fort taux de rejet de la part des agents, avec très peu de contact. Ils ont constaté également un rejet important de l'organisation, qui était figée dans le temps et un organigramme déstructuré. Les agents ont exprimé un besoin de changement réel. Il faut donc travailler de plus en plus de manière horizontale.

Ils préconisent de redéfinir les circuits d'information, dans lesquels, il faut responsabiliser les agents.

Il évoque également les projets :

- Refonte de l'organisation interne, la rationaliser et l'aligner dans des objectifs de performance
- Mise en place d'un système de pilotage (relevé d'indicateurs qui permet de voir où va l'activité et comment elle évolue)
- Développement des nouveaux modes de management (rapprocher, créer de la proximité, encadrer et accompagner)
- Changement / professionnalisation
  
- Le Service des Ressources Humaines: le service RH est clairement peu défini dans l'organigramme, car déconnecté du positionnement général. Des irrégularités sur la durée du temps de travail ont été observées. La législation impose de mettre fin au régime dérogatoire des 1607 heures, semaine de 4 jours pour le service enfance...Il y a des réformes qu'il faut mettre en place maintenant, au début de mandat. Les décisions sont mal comprises, la politique de formation est insuffisante, absence de prise en compte des risques psycho sociaux...Il faut sécuriser et définir le télétravail.

Les projets / objectifs proposés sont :

- Mettre au clair la réglementation (temps de travail...)
- Mettre en conformité les régimes indemnitaires
- Informer sur le déroulé de carrière
- Mettre en place la prévention de risques psycho-sociaux
- Réviser le dispositif de formation
- Mettre en place la gestion du temps



2020/33
NB

- Le C.C.A.S et l'O.M.J.C :

Pour ces deux entités, il n'y avait pas de pilotage, on ne contrôlait pas ce qu'il faisait. Il n'y a pas de rapport d'activités. Ainsi il y avait une certaine autonomie, mais pas de contrôle.

Les leviers identifiés sont :

- Dispositif de contrôle du pilotage, pour surveiller l'activité et accompagner les agents
- Vérifier la pertinence du subventionnement des associations par l'O.M.J.C
- Mettre des conventions de gestion

Les projets sont :

- Mettre en place un dispositif de contrôle du CCAS
- Mettre en place un suivi des associations
- Profiter des rapports avec l'intercommunalité en mettant en place des partenariats

- Le Patrimoine :

Il n'y a pas de stratégie de patrimoine, elle est faite au compte-goutte, il n'y a pas de plan de financement dédié au patrimoine. Les dépenses d'achat étaient très ponctuelles, il n'y avait pas de stratégie d'achat.

Projets :

- Sécuriser la connaissance du patrimoine
  - Anticiper sur les prochaines réalisations
  - Mettre en place de outils de suivi du patrimoine (contrôle, diagnostics...)
- Achats et logistique :

Il y avait une vision courte en terme d'achat et de logistique. La plupart des Collectivités définissent leur politique d'achat sur une longue période, elle massifie et mutualise les achats, c'est là que la collectivité fera des économies d'échelle. Toulouges n'avait pas cette logique, ce qui s'est traduit par des surcoûts. Le système de suivi et de gestion des stocks est inefficace et les moyens pour assurer la protection des biens est insuffisant.

Les projets :

- Structurer la compétence achat et logistique , changer la logique achat
  - Optimiser certaines familles d'achat (bureautique, travaux, ...)
- Service comptabilité :

Il y a une vraie attente des acteurs, d'avoir plus d'autonomie. Le processus des engagements est très long tout comme le processus budgétaire. Ce qui entraîne que les agents vont directement acheter ce dont ils ont besoin, sans passer par le processus comptable établi. Le process est court-circuité, car cela est trop long. Le matériel informatique est peu performant pour fiabiliser et sécuriser la comptabilité.

Les projets :

- Contrôle, pilotage budgétaire : renforcement de l'outil et former les acteurs
- Mettre en place les processus budgétaires

- L'informatique :

L'État met en place des financements dédiés aux outils informatiques et numériques.

Aujourd'hui, on se rend compte qu'il n'y a pas eu d'investissement sur l'informatique. Il y a un certain niveau d'obsolescence. Pour bien travailler, il faut des bons outils intégrés dans la collectivité et bien maîtrisés par les acteurs.

Les projets :

- Définir un schéma directeur

Pour conclure, il explique que de 2014-2020, la commune a dû faire face :

- Baisse des dotations
- Transfert des compétences
- Une réforme fiscale.

Il fait remarquer que déjà en 2014, une épargne nette négative existait. Le budget est dans un point sensible. Il n'y a eu aucune initiative pour travailler sur le fonctionnement, soit revaloriser les recettes de fonctionnement pour redonner de l'oxygène.

Il indique qu'il faut rationaliser les dépenses de fonctionnement.

2020, a été une année compliquée, mais pour 2021, il faut trouver un levier rapide de recettes, et ce dès le 1<sup>er</sup> semestre.

Ainsi, il précise qu'il faut ménager, et optimiser le personnel, en améliorant le pilotage.

Nicolas BARTHE remercie le Cabinet WILLING pour leur présentation. Il le répète, il ne s'agit pas là d'un jugement, mais d'une photographie de l'état des lieux de la commune. Il rappelle qu'il s'agit d'une nouvelle équipe jeune qui a un projet pour la ville bien défini et qu'ils avaient besoin de connaître les bases de départ.

Il évoque plusieurs leviers :

- Rationaliser la commande publique
- Redéployer les moyens et des enveloppes budgétaires dans les services
- Geler le recrutement de nouveaux postes
- Rechercher des subventions

Il rappelle que 36 entretiens individuels avec les agents et 88 questionnaires ont été réalisés.

Le premier geste fort de l'équipe municipale a été le recrutement d'un Directeur Général des Services qui maîtrise les finances publiques.

Il évoque les différents champs d'action :

- Organigramme : mise en place de Pôles, de responsabilités...
- Budget sera axé sur la rénovation de certains bâtiments : A.L.S.H, Restaurant scolaire
- Formation
- Réaliser des recrutements objectifs
- Mise en place du R.I.F.S.E.E.P, le régime indemnitaire est inexistant, il n'y a pas d'équité

En résumé, il précise qu'il faut positiver. En effet, Toulouges est une commune jeune et dynamique. Les agents ont pris conscience de la situation financière et organisationnelle de la commune. Il faut travailler main dans la main. Les équipes s'investissent, et les services ont de nombreuses compétences.

Il signale que Toulouges est une commune qu'il faut redresser, en faisant les bons choix, et en mettant en place une politique de management.

Nicolas BARTHE indique que malgré les rapports conflictuels de début de mandat, le groupe d'opposition doit travailler avec le Groupe Majoritaire.

Il rappelle que Toulouges est une ville dynamique, et que Louis CASEILLES avait laissé une situation générale très saine. Il évoque les communes de Le Soler, Canohès, Pollestres, qui sont des communes qui se sont plus développées, alors que Toulouges, malgré sa capacité et ses compétences s'est un peu reposée sur ses lauriers. En effet, Toulouges s'est détournée de Perpignan Méditerranée Métropole, et de son réservoir financier.

Il souligne l'état du patrimoine et notamment l'absence de sécurité dans des bâtiments qui accueillent des enfants, des associations. C'est l'image de la commune de Toulouges qui a des compétences et des capacités et qui finalement a tout abandonné ces dernières années.

Il remercie à nouveau le Cabinet WILLING pour leur travail de qualité.

Laurent ROSELLO demande s'il sera possible d'avoir les documents présentés, car il indique qu'il est difficile de pouvoir analyser ou répondre face à des éléments qu'il ne possédait pas.

Nicolas BARTHE lui répond que oui.

Laurent ROSELLO intervient et indique que des communes comme Pollestres, Le Soler et Canohès ne le font pas rêver. Il précise que ces communes n'ont pas de centre-ville, ni de commerces. Il remercie tous les agents pour leur travail, qui a fait grandir Toulouges, et même temps que leur carrière.

Il pose les questions si les autres communes ont un collège ? un Centre de Secours ? une médiathèque ? des pistes cyclables ? un conservatoire à Rayonnement Régional le deuxième en terme d'importance après celui de Perpignan selon lui, et si il y a autant d'équipements dans les autres communes ? Il rappelle que l'A.L.S.H, jusqu'en 2016 était géré par le SIVOM Portes Roussillon Pyrénées. La commune était confrontée à des gens comme Daniel MACH qui ne voulait pas investir. En ce qui concerne la Communauté Urbaine, lors du dernier mandat, la commune a dû faire face à une opposition politique, que Louis CASEILLES n'avait pas connu. Jean-Marc PUJOL a instauré une opposition politique. Il précise qu'il a fallu trouver des solutions, certains ont choisi de changer de camp, comme le Maire de Canohès, ce n'est pas ce que la Commune a décidé de faire. Il l'assume. Le bilan présenté est un bilan politique. Il reconnaît que l'équipe municipale a été élue de façon majoritaire, indiquant que certains toulougiens ont la même vision qu'eux. Mais, il indique également qu'à 11 voix près, une partie de la population partage également la vision du groupe « Encore et Toulouges ».

Il précise également que même si Véronique CALVET, a été indirectement ciblée sur cette présentation, il tient à dire qu'il a travaillé avec elle, pendant de nombreuses années. Elle était très professionnelle et a toujours pensé bien faire pour sa commune. Elle a réussi à monter des gens en compétence. Elle a également réussi à faire ce qu'elle pouvait avec les moyens qu'elle avait. Il souhaite préciser également que lors des mandats de Louis CASEILLES, Jean ROQUE était 1<sup>er</sup> Adjoint. Ainsi, des élus, ne peuvent pas devenir mauvais du jour au lendemain, alors que dans le passé, ils étaient bons. Il remercie une nouvelle fois, le personnel qui a servi la commune depuis de très nombreuses années.

Laurent LOPEZ lui répond que les équipements comme un collège ou un Centre de Secours, sont de la compétence du Conseil Départemental, et ne concernent donc pas les compétences communales.

Laurent LOPEZ demande si les élus qui siégeaient lors de l'ancien mandat étaient au courant de l'analyse financière qui a été faite ainsi que de situation financière réelle ?

2020/36
NB

Laurent ROSELLO répond que oui, il en était conscient, tout comme des membres de leur groupe qui faisaient partie de l'assemblée municipale lors du dernier mandat, et qui votaient le budget chaque année.

Laurent LOPEZ explique que malgré le fait que certains documents aient été brûlés à la demande de certains élus, une note financière a été retrouvée dans un tiroir. Celle-ci a été réalisée par Monsieur Pascal HEYMES, et intitulée Analyse prospective financière 2014-2021. Il indique que ce document a été très bien réalisé, listant tous les travaux prévus et qui ont été faits pendant la mandature. Cependant, sur cette note est inscrite une conclusion qui indiquait que le programme d'investissement était incompatible avec la stabilité des taux fiscaux. Ainsi, il se demande comment avec ce genre d'information, qui prévient que la commune va se retrouver en déficit, le cap est maintenu et que la commune arrive avec une capacité d'autofinancement négative ? Pour Laurent LOPEZ, soit cela a été caché ? soit on a menti aux élus en poste à ce moment-là.

Laurent ROSELLO indique à Laurent LOPEZ de voir dans 6 ans, quel sera le bilan de leur activité et dans quel état financier sera la Commune ?

Laurent LOPEZ s'adresse à Laurent ROSELLO, qui indiquait que tout s'est bien passé lors des 6 dernières années, que cet audit a été réalisé par un grand cabinet, et souhaite le dire en Conseil Municipal, les propos entendus selon lesquels l'endettement de la commune était faible, cachés une réalité qui est que la capacité d'autofinancement est négative et il note que les élus de l'ancienne majorité étaient donc bien au courant de cette situation.

## **2 – Trames vertes et bleues – Valorisation des cheminements doux – Validation du projet**

Eric GARAVINI expose à l'Assemblée, que dans le cadre de l'appel à projet « Construisons bois dans les Pyrénées-Orientales », lancé par le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, la commune de Toulouges a candidaté en proposant l'opération « Projet Trames vertes et bleues - Valorisation des cheminements doux ».

Il explique qu'il s'agit d'un programme qui consiste en l'installation de mobilier urbain en bois, le long des cheminements piétons et cyclables du territoire communal.

Il précise que le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, sollicite de la Commune de Toulouges, une délibération du Maître d'ouvrage relative à l'opération et pour laquelle la commune a déposé un dossier au titre de cet appel à projet.

Le Conseil Municipal doit donc valider cette opération.

Eric GARAVINI, quant à la recherche de subventions nouvelles précise que la Municipalité, pour cette opération, a déposé un dossier de demande de subvention, et va également en déposer auprès de tous les acteurs.

Vote pour à l'unanimité.

## **3 – Modification du Tableau du Conseil Municipal**

A la suite du courriel de démission du 15 février 2021 de la conseillère municipale, Sandrine BOUILS, inscrite sur la liste "Encore et Toulouges", le Préfet des Pyrénées-Orientales a été informé de cette démission en application des dispositions de l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

De plus, conformément :

- à l'article L.270 du Code Electoral relatif au siège devenu vacant,
- à l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- au courriel en date du 16 février 2021 de Monsieur Rachid ABDOUCHE, en 15ème position sur la liste « Encore et Toulouges » par lequel il confirme ne pas vouloir siéger au conseil municipal,

- au courriel en date du 17 février 2021 de Madame Laëtitia BLAY, en 16ème position sur la liste "Encore et Toulouges" par lequel elle confirme ne pas vouloir siéger au conseil municipal, Monsieur Michel PLAZA inscrit en 17ème position sur la liste « *Encore et Toulouges* » a accepté de siéger au conseil municipal,

6 membres du Conseil Municipal (Laurent ROSELLO, Bernard PAGES, Marc VALETTE, Ludovic MONNE, Catherine BRET et Véronique FERNANDEZ) s'abstiennent.

Le Conseil Municipal, prend acte de la modification du tableau du conseil municipal comme suit :  
- Madame Sandrine BOUILS, démissionnaire, est remplacée par Monsieur Michel PLAZA.

#### **4 – Délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire – Modification de la délibération n°2020/07/26 du Conseil Municipal du 10 juillet 2020**

Laurent LOPEZ rappelle à l'Assemblée que par délibération n°2020/07/26, le conseil municipal, dans sa séance du 10 juillet 2020, a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée du mandat, diverses attributions.

Il précise que dans le cadre d'une réorganisation des services municipaux et du fonctionnement de la Municipalité, il convient de reprendre certaines délégations en précisant le contenu, comme suit :

**Point n°15 :** D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal (100 000 euros), sur tout le secteur du D.P.U.

**Point n°16 :** De défendre la Commune dans les actions intentées contre elles ou d'intenter au nom de la Commune les actions en justice en première instance, à hauteur d'appel et au besoin en cassation, en demande ou en défense, par voie d'action ou par voie d'exception, en procédure d'urgence, en procédure au fond devant les juridictions générales ou spécialisées, administrative ou judiciaire, répressives et non répressives, nationales communautaires ou internationales et devant le tribunal des conflits.

- De se constituer partie civile, de porter plainte entre les mains du procureur de la république, de porter plainte avec constitution de partie civile ou d'agir par citation directe pour toute infraction dont la Commune serait victime ou lorsque la loi lui reconnaît les droits de la partie civile.

- De représenter la Commune dans les procédures relevant des modes alternatifs de règlement des conflits (conciliation, arbitrage médiation)

- De transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €

**Point n°17 :** De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 50 000 euros (cf contrat Responsabilité civile).

**Point n°20 :** De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum annuel de 300 000 euros, d'une durée maximale de 12 mois et à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière et comportant un ou plusieurs index parmi les suivants : EONIA, T4M, EURIBOR ou au Taux fixe »

**Point n°21 :** D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L.214-1-1 du Code de l'Urbanisme, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du même code à hauteur de 500 000 €.

**Point n°26 :** De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour un montant total de financement public maximal de 80% du montant H.T.

**Point n°27 :** De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux, pour la création, la suppression d'une construction d'une surface de plancher et/ou emprise au sol inférieure ou égale à 1 000m<sup>2</sup> et pour un projet d'aménagement urbain dont le terrain d'assiette couvre une superficie inférieure ou égale à 5 000m<sup>2</sup>.

Il précise également à l'Assemblée qu'il convient de déléguer à Monsieur le Maire de nouvelles attributions comme défini ci-dessous :

**Point n°28 :** D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n°75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation.

**Point n°29 :** D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L.123-19 du Code de l'Environnement

Il rappelle à l'Assemblée que Monsieur le Maire rendra compte en séance du Conseil Municipal de toutes les décisions prises en vertu de ces délégations.

Ludovic MONNE s'interroge sur l'absence du point n°25, pour lequel le Maire n'a pas de délégation. En effet, sur la délégation initiale et celle présentée, le point n°25 ne figure pas. Ludovic MONNE demande si cela ne va pas poser problème.

Laurent LOPEZ indique que cela sera vérifié.

Laurent ROSELLO demande pourquoi les montants ont-ils été modifiés, notamment sur le Droit de Préemption ?

Laurent LOPEZ lui répond que compte tenu du contexte, l'équipe municipale a souhaité inscrire le montant plafond autorisé, afin de donner une marge de manœuvre supplémentaire.

Laurent ROSELLO indique qu'en terme de logement et d'habitat la délégation est à Perpignan Méditerranée Métropole. C'est le Président de PMM qui préemptent pour le compte des communes, et la commune émet seulement un avis. Il souligne que concernant le montant de 500 000.00 €, peu de biens sont à ce montant. Il est surpris que le Maire puisse préempter pour un tel montant sans en avertir le Conseil Municipal.

C'est par 23 voix pour et 6 voix contre (celles de Laurent ROSELLO, Véronique FERNANDEZ, Catherine BRET, Ludovic MONNE, Bernard PAGES et Marc VALETTE), que le Conseil Municipal approuve les modifications des délégations énumérées ci-dessus, et donne délégation à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, dans les nouveaux domaines énumérés et précisés ci-dessus

### **III / MARCHES PUBLICS**

#### **1 – Marché public de fournitures et de services – Approbation d'une convention constitutive d'un groupement de commande entre la Commune de Toulouges – le Centre Communal d'Action Sociale et l'Office Municipal de la Jeunesse et de la Culture**

Nicolas BARTHE reprend que l'audit a mis en avant la commande. Il faut la rationaliser et la grouper.

Le Maire expose qu'en matière de méthodologie de la commande publique en général et d'analyse des besoins en particulier la Commune de Toulouges, le CCAS et l'O.M.J.C doivent adopter des procédures identiques visant à obtenir les meilleures conditions d'achat.

De ce fait la constitution d'un groupement d'achats entre la Commune de Toulouges, le C.C.A.S et l'O.M.J.C sont une étape indispensable à la réalisation de ces objectifs.

En général en terme de commande publique il est proposé de constituer un groupement de commandes en application de l'article 2113-6 du Code de la Commande Publique. Celui-ci devrait permettre notamment aux collectivités concernées de bénéficier de prix plus intéressants (rabais en fonction des volumes commandés)

Le Code de la Commande Publique précise que le groupement de commandes doit être formalisé par la signature d'une convention constitutive dudit groupement ayant pour objet d'en définir les modalités de fonctionnement.

2020/39
NB

Le-dit projet joint à la présente délibération prévoit que la charge de la coordination du groupement sera assurée par la Commune de Toulouges qui organisera l'ensemble des opérations conduisant à l'attribution des marchés. A l'issue de la consultation chaque collectivité signera avec l'attributaire un marché à hauteur de ses besoins et réglera les dépenses correspondantes.

En outre, le Code de la Commande Publique prévoit la création d'une commission d'appel d'offres du groupement qui sera celle de la commune de Toulouges dont la composition a été arrêtée par délibération n°2020/07/02 du Conseil municipal du 10 juillet 2020. Dès lors le coordonnateur du groupement sera chargé de signer et de notifier l'ensemble des marchés. Ensuite, chaque membre du groupement sera chargé de s'assurer de la bonne exécution de ses marchés respectifs.

Le Maire propose à l'Assemblée de valider la création d'un groupement de commande entre la Ville de Toulouges, le C.C.A.S et l'O.M.J.C, et d'approuver la convention constitutive du groupement de commande.

Laurent ROSELLO demande si le Conseil d'Administration du C.C.A.S et de l'O.M.J.C va être consulté. Nicolas BARTHE lui répond que cela sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance de leur conseil d'administration, et que les Conseils d'Administration souhaitent également avoir recours à cette pratique.

Nicolas BARTHE précise que tous les services ont travaillé de concert pour établir cette convention et être réactifs.

C'est à l'unanimité des membres présents ou représentés, que le Conseil Municipal autorise le Maire à recourir au groupement de commandes mentionné ci-dessus, et également, lui ou son 1er Adjoint, à signer la convention constitutive du groupement de commande entre la Commune de Toulouges, le C.C.A.S et l'O.M.J.C en application de l'article 2113-6 du Code de la Commande Publique.

## **IV / FINANCES**

### **1 – Pandémie Covid-19 – Exonération des loyers pour les locaux commerciaux fermés durant la crise sanitaire**

Laurent LOPEZ rappelle à l'Assemblée que lors des séances du Conseil Municipal des 9 juin 2020 et 14 décembre 2020, le Conseil Municipal a accepté d'exonérer :

- Monsieur Henri GONZALEZ, de loyer pour le local commercial n°4 situé Espace Abelanet
- La SARL MEZU-MEZU, de redevance de la licence IV,

pour les différentes périodes de fermetures de leur établissement, imposées par l'ordre de confinement lié à la pandémie de la Covid-19.

Il explique que compte tenu de l'évolution de la situation sanitaire, et dans l'éventualité de la fermeture de leur commerce ou service, par ordre de confinement, il propose au Conseil Municipal, d'exonérer systématiquement de loyer et de redevance, les locataires titulaires d'un bail commercial ou professionnel avec la Commune.

Vote pour à l'unanimité.

### **2 – Opération PASS'SPORTS 2021**

ERIC BOSQUE, Adjoint aux Sports, explique à l'Assemblée que dans le cadre de l'opération « Pass'sports », 50 dossiers ont été déposés par des nouveaux adhérents.

Il convient de prendre une délibération pour individualiser les montants dus aux associations "Phoenix Dojang", "I.E.T.C XIII", "USAT Tennis", "Tennis de Table", "le Roussillon Football Canohès Toulouges", "USAT Judo". Il rappelle qu'il s'agit d'une aide de 50,00 € par nouvelle inscription.

Les crédits seront prévus au Budget 2021, article 6574. Cette répartition est la suivante :

			2020/40
			NB
Association	Nombre	Montant	Total
Association Phoenix Dojang	2	50,00 €	100.00 €
E.T.C XIII	5	50,00 €	250.00 €
Association USAT Tennis	21	50,00 €	1 050.00 €
Association Tennis de Table	4	50,00 €	200.00 €
Association R.F.C.T	8	50,00 €	400,00 €
Association Judo	10	50,00 €	500,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>50</b>	<b>2 500.00 €</b>

Vote pour à l'unanimité.

### 3 – Garantie d'emprunt – MARCOU HABITAT – Résidence BARRERE – Construction de 7 logements en location-accession

Laurent LOPEZ expose à l'Assemblée que la Société Coopérative de Production d'HLM, Marcou Habitat, sollicite de la commune une garantie d'emprunt à hauteur de 50%, pour 1 prêt d'un montant total de 1 240 913.00 €, qu'elle a contracté auprès de ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS, pour la construction de 7 logements en location-accession qu'elle réalise à la rue Courbet.

Il rappelle que la commune est à ce jour libérée des garanties d'emprunt qu'elle avait accordées à Marcou Habitat pour les opérations de location-accession Baltaza-Les Aspres, et Michel Chiroleu, car tous les bénéficiaires ont levé l'option d'achat. Il reste en garantie d'emprunt, les opérations de logements locatifs sociaux "Michel CHIROLEU", "rue du 19 mars 1962", "La Coopé", "Les Garrotxes" « Résidence La Coopé », « Résidence Als Horts », « Résidence Chanteperrin », « Résidence Mas Puig Sec ».

Il donne lecture de la délibération, et rappelle que chaque élu, lors de l'envoi de la convocation a été destinataire du contrat de prêt.

Il rappelle également les caractéristiques financières du prêt :

<b>TYPE DE PRET</b>	PSLA Libre
<b>Montant du prêt</b>	1 240 913.00 €
<b>Durée :</b>	
- Phase de mobilisation	Du 30/12/2020 au 30/01/2021 inclus
- Phase d'amortissement	60 mois
<b>TAUX D'INTERET NOMINAL (à terme échu) possibles</b>	
<b>Phase de mobilisation</b>	
<b>Index flooré + marge</b>	<b>Marge</b>
Index Ti3M0 + marge	0.60%
<b>Phase d'amortissement</b>	
<b>Index Euribor flooré à 0 + marge</b>	<b>Marge</b>
EURIBOR 3 mois + marge	0.80%
<b>Base de calcul des intérêts</b>	Sur index Ti3M, Euribor : nombre de jours exact / 360
<b>Commission d'engagement</b>	L'emprunteur paiera au prêteur une commission d'engagement d'un montant de 1 861.00 €. Cette somme est due à la date de signature du contrat de prêt et restera définitivement acquise au prêteur
<b>Type d'amortissement</b>	In fine
<b>Taux effectif Global (TEG)</b>	D'après les caractéristiques du contrat de prêt, le T.E.G ne peut donner qu'à titre indicatif selon l'hypothèse suivante : le T.E.G est calculé sur la base de la mise en place à la date des présentes d'une tranche d'amortissement unique d'une durée égale à la durée maximale d'amortissement en EURIBOR 3 mois conformément à l'ensemble des caractéristiques du prêt. En date du 10/11/2020 et compte tenu des divers frais, le TEG ressort à 0.830 % l'an, soit un taux de période de 0.2075% pour un EURIBOR 3 mois fixé à 0.00% auquel s'ajoute une marge de 0.80%



Laurent ROSELLO demande si Perpignan Méditerranée Métropole a été sollicitée par cette garantie d'emprunt, et si oui garantit-elle à hauteur de 50% ? Nicolas BARTHE répond que oui PMM a été sollicitée et qu'elle garantit à 50% également.

Vote pour à l'unanimité.

#### **4 – Budget Commune – Admission en non valeur**

Laurent LOPEZ expose à l'Assemblée que par courrier en date du 12 janvier 2021, la Direction Générale des Finances Publiques, ayant épuisé toutes les mesures pour recouvrer une créance, sollicite le Conseil Municipal pour admettre en non-valeur une Taxe Locale d'Equipement, à devoir par une Société Civile de Construction Vente, d'un montant de 3 105,00 €.

Il précise que le Permis de Construire mentionné sur les documents de la D.G.F.P ne fait pas référence à un Permis de construire délivré par la Commune.

Il propose à l'Assemblée Municipale de refuser d'admettre en non-valeur cette créance.

Laurent ROSELLO demande quels sont les personnes derrière cette société ?

Laurent LOPEZ lui répond que la DGFIP s'est arrêtée à l'étape de la recherche, et c'est pour cela qu'elle demande à la commune d'admettre en non-valeur.

Laurent ROSELLO demande où se situe le bien qu'ils ont construit à Toulouges ?

Laurent LOPEZ lui répond que la construction de ce bien n'est pas sur Toulouges, puisque le Permis de Construire n'est pas délivré sur la commune.

Laurent ROSELLO demande pourquoi il s'agit d'un recouvrement de T.L.E ? S'il s'agit de la T.L.E c'est la commune qui la recouvre. Cette SCCV a une dette auprès de la collectivité.

Nicolas BARTHE lui répond qu'il s'agit probablement d'une erreur.

Laurent LOPEZ indique que la DGFIP a saisi par courrier la commune, cela doit être débattu en conseil et c'est pour cela qu'il propose de refuser d'admettre en non-valeur.

Laurent ROSELLO souligne que juridiquement la commune n'a pas à se prononcer si elle n'a pas d'intérêt à agir. Il indique que la commune ne peut pas délibérer si la dette n'est pas due à la commune.

Laurent LOPEZ lui répond que le Conseil Municipal délibère à la suite de la saisine par courrier de la DGFIP.

Laurent ROSELLO indique qu'un simple courrier aurait suffi.

C'est par 24 voix pour que le Conseil Municipal décide de refuser d'admettre en non-valeur la créance due par la S.C.C.V de la Têt, d'un montant de 3 105.00 €.

5 élus s'abstiennent (Catherine BRET, Ludovic MONNE, Laurent ROSELLO, Bernard PAGES et Marc VALETTE sur le fait que si la commune n'a pas intérêt à agir et ne doit pas délibérer.

Nicolas BARTHE répond à Laurent ROSELLO qu'il s'exprime sur le fond et pas sur la forme du dossier.

#### **5 – Taxe communale additionnelle aux droits d'enregistrement et taxe de publicité foncière sur les mutations à titre onéreux applicables à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021**

Laurent LOPEZ explique à l'Assemblée que par courrier en date du 10 février 2021, la Direction Départementale des Finances Publiques des Pyrénées-Orientales, a sollicité la commune, dans le cadre des droits d'enregistrement et de taxe de publicité foncière sur les mutations à titre onéreux d'immeubles et de droits immobiliers, à applicable à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021.

En effet, il précise que les communes de plus de 5 000 habitants perçoivent directement la taxe communale additionnelle aux droits d'enregistrement et à la taxe de publicité foncière aux taux de 1,2% exigible sur les mutations à titre onéreux, prévue aux articles 1584 et 1595 bis du Code Général des Impôts.

Il propose au Conseil de reconduire les mêmes dispositions, à savoir le taux de 1.2%.

Vote pour à l'unanimité pour reconduire le même taux, soit 1.2%, de la taxe communale additionnelle aux droits d'enregistrement et de la taxe de publicité foncière sur les mutations à titre onéreux, à compter du 1er juin 2021

## **V / PERSONNEL**

Nicolas BARTHE précise que le personnel communal a des compétences. Il faut l'accompagner et le former. Toulouges est une commune qui s'est développée grâce aux élus et surtout grâce à son personnel. Il ne faut pas le faire souffrir. Monsieur le Maire indique qu'il rencontre régulièrement le personnel.

### **1 – Convention de mise à disposition d'un rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe, à hauteur de 90 % au sein des services administratifs du Centre Communal d'Action Sociale**

Nicolas BARTHE explique à l'Assemblée dans le cadre d'une réorganisation des services communaux et également du Centre Communal d'Action Sociale, Marion MARTINEZ, rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> classe, actuellement en poste au secrétariat du Cabinet du Maire, a été sollicitée pour une mise à disposition, à hauteur de 90% de son temps travail, au sein des services administratifs du C.C.A.S.

Cette mise à disposition a été présentée au Comité Technique lors de sa séance du 11 février 2021, et a reçu un avis favorable.

Il s'agit d'une mise à disposition à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021 pour une durée de 6 mois soit jusqu'au 31 août 2021.

Il explique que Marion MARTINEZ est respectée et qu'elle a été nommée Responsable Adjointe du C.C.A.S à hauteur de 90%, et les 10 % restants de son temps de travail sera sur la commune.

Marc VALETTE demande quelle est sa fonction ? et si le Conseil d'Administration du C.C.A.S a été consulté ? Nicolas BARTHE lui répond que ce dossier sera présenté lors du prochain CA du CCAS. Il précise que Marion MARTINEZ a des compétences qu'il faut exploiter, et qu'elle aura pour mission d'accompagner Patrick PAPIN et d'aider Marie-Carmen ORTEGA.

Laurent ROSELLO prend la parole, et retrace la carrière professionnelle de Marion MARTINEZ. Elle a débuté en emploi jeune en qualité d'A.S.V.P, puis a intégré le Service de Police Municipale, le service Etat-civil, puis le Cabinet du Maire. En parallèle, elle a passé le concours de rédacteur. Il indique que c'est une bonne nouvelle pour le C.C.A.S et pour Marion, et la félicite.

Nicolas BARTHE indique qu'il s'agit là d'une promotion interne, car elle réalise un travail de qualité. Il explique que les compétences internes vont être utilisés, qu'il n'y aura pas de nouveaux agents. L'équipe municipale fait confiance à l'ensemble du personnel communal.

Nicolas BARTHE revient sur les propos de Laurent ROSELLO, quand celui-ci a évoqué Véronique CALVET. Monsieur le Maire précise que le Cabinet WILLING ne connaît pas Véronique CALVET. Ils ont réalisé un audit, et n'ont jamais mis en avant, ni rabaisé Véronique CALVET. Ils sont partis d'une situation objective et ont donné un résultat. Il informe que dans 6 ans, si cela ne s'est pas bien passé, il faudra s'adresser à lui et non à François TIXADOR. Il insiste en indiquant qu'il ne s'agit pas là de sous-message pour l'ancienne DGS mais bien pour la gouvernance des élus précédents qui n'ont pas suivi ses conseils ni ceux d'experts mandatés par eux-mêmes.

2020/43
NB

Nicolas BARTHE rappelle que Véronique CALVET a beaucoup travaillé pour la commune. Il rapporte à l'Assemblée que Véronique CALVET, dès leur prise de fonction, s'est confiée à Nicolas BARTHE et à François TIXADOR, en leur précisant, qu'elle avait alerté, à maintes reprises, l'ancienne municipalité sur la situation financière de la Commune.

Nicolas BARTHE rappelle qu'il ne s'agit pas de régler ses comptes. Il expose à l'Assemblée que des agents vont être positionnés en Chef de service, et que des liens entre les différents services ont été recréés.

Vote pour à l'unanimité.

## **2 – Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un Adjoint Administratif à 35/35<sup>ème</sup> au sein des services administratifs du Centre Communal d'Action Sociale**

Laurent LOPEZ rappelle à l'Assemblée que par délibération n°2020/02/19, le Conseil Municipal, dans sa séance du 18 février 2020 a approuvé la mise à disposition, au profit du Centre Communal d'Action Sociale, de Sylvie SABIRAU, Adjoint Administratif à 35/35<sup>ème</sup>, en poste au sein de la Commune, à compter du 1er mars 2020 et jusqu'au 28 février 2021.

Il indique que cette convention arrivant à échéance au 28 février 2021, l'agent, par courrier en date du 28 décembre 2020, a émis la volonté de renouveler pour un an cette mise à disposition.

Laurent LOPEZ précise que le Comité Technique, dans sa séance du 11 février 2021, a émis un avis favorable à cette demande.

Ludovic MONNE indique qu'il est Responsable des Ressources Humaines sur une commune, et que le RIFSEEP est très important. Selon lui, c'est une revalorisation importante. Nicolas BARTHE indique qu'il y a beaucoup d'agents bons, mais qui sont désabusés, il faut les remotiver. Et le R.I.F.S.E.E.P est la 1<sup>ère</sup> phase de respect de leur travail.

Avis favorable à l'unanimité.

Laurent LOPEZ tient à préciser à Laurent ROSELLO que les documents financiers et organisationnels sont disponibles et ont été disponibles au Secrétariat Général depuis déjà 5 jours avec la convocation du présent conseil municipal.

## **3 – Crèche La Claire Fontaine – Demande de travail à temps partiel**

Laurent LOPEZ expose à l'Assemblée qu'un agent en poste au sein de l'E.A.J.E La Clairefontaine a demandé l'autorisation de travailler à temps partiel, à hauteur de 90 % de son temps de travail (soit 31,5/35<sup>ème</sup>), pour une durée de 1 an, à compter du 1er janvier 2021, pour convenances personnelles.

Il indique qu'il s'agit de Madame Caroline LOBBE, Educatrice Principale de Jeunes Enfants à la crèche La Claire Fontaine.

Il précise que cette demande a été présentée au Comité Technique du 11 février 2021, et a reçu un avis favorable.

Vote pour à l'unanimité.

Laurent LOPEZ indique que la municipalité a tenu son 3<sup>ème</sup> Comité Technique en moins de 6 mois. L'équipe municipale est à l'écoute du personnel et des délégués du Personnel.

**Questions diverses :**

Nicolas BARTHE souhaite officiellement la bienvenue à Michel PLAZA, qui sait investi, dans la vie de la commune depuis le dernier mandat de Louis CASEILLES : en qualité de Délégué à la Vie des Quartiers, au sein de la Paroisse, en qualité de Personne Qualifiée à l'O.M.J.C, en tant que bénévole à la Cadireta ...Nicolas BARTHE incite le Groupe Majoritaire à faire sa connaissance. Il connaît Michel PLAZA depuis longtemps, c'est un homme de valeur. Michel PLAZA le remercie.

Marc VALETTE souhaite rappeler que les fonctionnaires territoriaux ont reçu les documents pour voter pour les représentants aux Caisses Nationales de Retraites. Les élections ont lieu le 15 mars 2021.

Laurent ROSELLO prend la parole et explique que pendant la campagne politique des élections municipales, il y a eu des faux comptes facebook qui ont été créés et pour l'un d'entre eux, il a été dit qu'il en était l'auteur. Laurent ROSELLO indique qu'il a d'ailleurs déjà évoqué avec Nicolas BARTHE. Il lui avait demandé s'il avait déposé plainte auprès de la Gendarmerie.

Nicolas BARTHE lui répond qu'il n'a pas déposé plainte à la Gendarmerie Nationale, mais qu'il l'avait uniquement consultée.

Laurent ROSELLO pensait que la plainte avait été déposée, et c'est pour cela qu'il souhaitait réitérer cette affaire. Il assure qu'il n'est pour rien dans ce faux profil facebook et réaffirme que ça n'était pas lui.

Nicolas BARTHE indique que pour le moment il n'a plus de nouvelles de cette affaire, et confirme qu'ils en ont parlé effectivement ensemble.

Séance levée à 21h00

Le Secrétaire de séance,

Martial MIR

## MEMBRES PRESENTS

NOM PRENOM	EMARGEMENT
Nicolas BARTHE	
Laurent LOPEZ	
Aurélie PASTOR-BARNEOUD	
Eric GARAVINI	
Christine MALET	
Stéphanie GOMEZ	
Eric BOSQUE	
Pascale MICHEL	
Serge CIVIL	
Béatrice BAILLEUL	
Jean-Charles FESQUET	
Sandra FERRER	
Vanessa BLAY	
Sandrine RABASSE	
Franck DE LA LLAVE	
Elodie GARCIA	
Marc VALETTE	
Catherine BRET	
Ludovic MONNE	
Laurent ROSELLO	
Véronique FERNANDEZ	
Bernard PAGES	
Michel PLAZA	

